



NOS DEMANDES

Au gouvernement du Canada

Ü De ne pas ratifier l'accord de principe intervenu, à moins :

1- Par rapport aux modalités de l'accord de principe :

- Qu'un rajustement à la baisse des accès concédés pour les fromages européens ne soit convenu en tenant compte de la croissance réelle et de la fragilité des marchés spécifiquement touchés;
- Que la période prévue pour l'implantation des nouveaux accès concédés ne soit prolongée de façon significative;
- Qu'une répartition différente des accès concédés ne soit effectuée entre les fromages fins et les fromages industriels afin d'atténuer les impacts.

2- Par rapport au contrôle des frontières :

- À court terme, qu'un contrôle plus serré s'applique aux frontières canadiennes en cessant, par exemple, de délivrer des licences d'importation supplémentaires;
- Que cessent le contournement des contingents tarifaires (ex. : les ensembles de garnitures à pizza) et les mauvais classements tarifaires de l'Agence des services frontaliers du Canada, notamment au niveau des ingrédients laitiers;
- Que les conditions de production et de transformation soient au moins aussi exigeantes pour les produits importés que celles imposées aux acteurs canadiens.

3- Que la réglementation sur l'étiquetage et la composition des produits laitiers soit resserrée et appliquée de façon rigoureuse.

4- Que l'attribution et la gestion des contingents additionnels concédés à l'Europe soient faites afin que l'impact sur les fromagers et les producteurs canadiens soit atténué.

5- Que les compensations financières complètes promises par le gouvernement soient structurantes. De plus, ces dernières, ainsi que toutes les autres mesures de compensations, doivent être déterminées, connues et conformes aux attentes des producteurs et des fromagers avant la ratification finale de l'accord.

Ü De n'accorder aucune concession dans le cadre d'autres négociations commerciales concernant la gestion de l'offre afin de maintenir son intégrité.

Au gouvernement du Québec

- ü D'exercer son leadership auprès du gouvernement fédéral afin qu'il détaille et mette en œuvre, à brève échéance, l'ensemble des mesures de compensations énoncées dans cette résolution;
 - ü De ne pas ratifier l'entente finale tant que ces mesures ne seront pas à la satisfaction des producteurs.
-